



Participation communale pour l'élimination d'une fosse septique privée

Demandeur (nom & prénom)

(rue & n°)

(code postal & localité)

concerne l'immeuble (genre)

(rue & n°)

(code postal & localité) L-..... STRASSEN

Coordonnées bancaires

La facture du, dressée par l'entreprise
se chiffre au montant total de euros.

Aux termes de la délibération prise le 27.04.1988 par le conseil communal de Strassen (approbation ministérielle du 18.05.1988, n° 74/88), la commune participe à raison de 50 % de la dépense engagée, un montant forfaitaire de 495,79,- euros étant retranché d'avance, sous réserve toutefois que le devis estimatif de ces travaux ait pu être vérifié et reconnu acceptable par le service technique communal.

Calcul du remboursement

suppression fosse septique suivant facture(s)/montant max. pris en considération	euros
déduction du montant forfaitaire	euros
somme entrant en compte pour le subside	euros
participation communale (50 %)	euros

La participation communale calculée ci-avant peut être versée au demandeur/demanderesse, le contrôle desdits travaux ayant été effectué sur place par le soussigné.

Art. budg. 3/532/648120/99001 exercice

Strassen, le
pr. le service technique,

MAURY Annabelle

Mandat de paiement du
Strassen, le
le secrétaire communal,

Renvoyer à *Zurückschicken an*

Administration communale
Service technique
B.P. 22
L-8001 Strassen

Renseignements *Auskünfte*

Tél. : 310 262 300
Email : annabelle.mauray@strassen.lu